

# BPJEPS - LTP

## Loisirs Tous Publics

**CREPS**  
W.A.T.T.I.G.N.I.E.S.  
Hauts-de-France



### o Le métier

L'animateur exerce son activité professionnelle en utilisant des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales. Il intervient essentiellement auprès d'enfants et de jeunes et est amené à diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

### o Lieux d'exercice

Il réalise son action professionnelle dans des structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations, maisons de quartiers, centres sociaux...)

### o Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé de 17 ans au moins
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation



### o Contenu et déroulement

Formation mixte (rythme apprentissage ou rythme traditionnel) : 780h en centre de formation et environ 2000h en situation professionnelle rémunérée dans le cadre de l'alternance.

Durée de la formation : 22 mois

# INFORMATIONS PRATIQUES

## o Exigences préalables à l'entrée en formation (VEP)

- Justifier d'une expérience d'animateur professionnel ou non professionnel auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil (ou d'une dispense par équivalence telle que le BAFA).
- Être titulaire de l'une des attestations de formation aux Premiers Secours (PSC, PSE, AFGSU, SST).

## o Epreuves de sélection

- Une épreuve écrite
- Un entretien de motivation



## o Contacts

### Renseignements administratifs

formation traditionnelle : [formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

formation apprentissage : [apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

### Renseignements pédagogiques

[priscille.courtin@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:priscille.courtin@creps-wattignies.sports.gouv.fr)



## o Modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription peut être téléchargé après remplissage du formulaire de préinscription sur le site internet du CREPS.
- Ce dossier à imprimer est à compléter et à accompagner des pièces requises. Il doit être retourné au CREPS de Wattignies par voie postale avant la date limite indiquée.



## o Tarif et financement

Tarif sur demande de devis personnalisé

### Formation traditionnelle

[formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

### Formation apprentissage

[apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr)



LE PROJET « DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE » EST COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE, L'EUROPE S'ENGAGE EN FRANCE AVEC LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN.

